



Révision de la composition du ménage, du revenu et des biens

Pour continuer d'avoir droit à un logement locative subventionné, en vertu de votre bail et de la *Loi de 2011 sur les services de logement*, au moins une fois par année, vous devez remplir le formulaire intitulé "Family Composition, Income and Assets Review Form", présenter une vérification de vos sources de revenu et fournir les pièces justificatives à cet effet. Vous devez aussi signaler tout changement apporté au revenu du ménage ou à la composition de la famille ainsi que présenter une vérification de votre revenu et les documents à l'appui dans un délai de 30 jours civils suivant le changement.

Avis concernant la collecte de renseignements personnels

(Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée)

(Loi sur l'accès à l'information municipal et la protection de la vie privée)

Les renseignements personnels dans le présent formulaire ou en pièce jointe sont recueillis par la Société de logement du Grand Sudbury, conformément à la *Loi de 2011 sur les services de logement*. Ils servent à déterminer la pertinence et l'admissibilité des demandes de logement présentées afin de savoir s'il est possible de conserver son logement, de connaître l'échelle des loyers et le coût d'un logement à loyer indexé sur le revenu.

Les renseignements personnels recueillis au moyen du présent formulaire ou en pièce jointe peuvent être divulgués aux sociétés de logement sans but lucratif, au ministère des Affaires municipales et du Logement ainsi qu'à d'autres ministères ou organismes municipaux, provinciaux ou fédéraux qui participent à la prestation de logements abordables, et aux organismes sociaux et gouvernementaux qui fournissent de l'aide sociale aux demandeurs, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (L.R.O. 1990, chap. F31) et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (L.R.O. 1990, chap. M56)(*Loi de 2011 sur les services de logement*). On doit adresser les questions concernant la collecte de renseignements à la Section des services de logement de la Ville du Grand Sudbury.

Comment remplir le formulaire

1. Veuillez consulter la définition de l'expression "revenu" au verso de la présente page, les exemples correspondants, et le reste du formulaire avant de le remplir. Écrivez **en lettres moulées**.
2. Tous les signataires du bail et les membres du ménage de 16 ans ou plus doivent remplir et signer le formulaire, la déclaration solennelle et le consentement à la divulgation et à la vérification de renseignements. Veuillez vous assurer qu'un témoin certifie la signature.
3. Chaque membre du ménage de 16 ans ou plus doit fournir une déclaration de revenus certifiée conforme, intitulée "Imprimé-Option-C", concernant leur déclaration la plus récente, qu'on peut obtenir en communiquant avec l'Agence de revenu du Canada au 1-800-959-7383. Pour ATS, composez le 1-800-665-0354.
4. a) Chaque membre du ménage occupant un emploi doit soumettre un formulaire d'attestation d'emploi (formulaire 1) à la Société de logement du Grand Sudbury. Il faut également attester un revenu d'emploi normal pour les huit semaines consécutives précédentes ou une période de deux mois. Pour obtenir un formulaire d'attestation d'emploi (formulaire 1), veuillez passer au bureau de la Société de logement du Grand Sudbury.

- b) Chaque membre du ménage qui est bénéficiaire de l'aide sociale ou du Programmes ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) doit fournir une copie du talon de son avis et de sa Carte de médicaments gratuits de l'Ontario.
 - c) Chaque membre du ménage qui est bénéficiaire d'une pension de sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti, du Régime de revenu annuel garanti (RRAG), du Régime de pensions du Canada (RPC), de la pension d'invalidité des anciens combattants, d'une pension de retraite ou d'invalidité, quelle qu'en soit la sources, doit fournir des copies des chèques et des talons de chèque les plus récents. À des fins de vérification, il est préférable d'envoyer les talons de chèque les plus récents puisqu'on y indique habituellement le montant brut et la fréquence des paiements (p. ex. mensuellement ou annuellement). S'il ne les a pas, le membre du ménage doit soumettre une lettre d'un organisme approprié indiquant le montant brut et la fréquence des paiements. On peut obtenir une telle lettre en communiquant avec les Programmes de la sécurité du revenu (pensions de l'État) au 1-800-277-9915. Pour ATS, composez le 1-800-255-4786.
 - d) Chaque membre du ménage doit fournir une vérification de toutes ses sources de revenus d'intérêts ainsi que les documents et les relevés bancaires des trois derniers mois.
 - e) Chaque membre du ménage de 16 ans ou plus qui fréquente l'école à temps plein doit en faire la preuve.
 - f) Chaque membre du ménage disposant de biens productifs de revenus et d'autres qui ne le sont pas, doit présenter des preuves et une vérification à cet effet. Cela peut comprendre le formulaire de vérification des éléments d'actifs.
5. Si vous avez des questions concernant le présent formulaire, veuillez communiquer avec la Société de logement du Grand Sudbury au 705-674-8323.

Définition de l'expression "revenu"

S'entend du total des paiements, de quelque nature que ce soit, qui sont faits au nom d'un membre ou à son profit, sous réserve des exceptions aux paragraphes 50(2), (3), (5) et (6) du Règl. de l'Ont. 298/01. L'expression "revenu" comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants:

- a) le montant brut des traitements, salaires, paiements d'heures supplémentaires, commissions, primes, pourboires et gratifications;
 - b) le revenu d'un travail indépendant;
 - c) le montant brut des prestations d'assurance-emploi;
 - d) le montant brut de paiements d'indemnisation des travailleurs ou de toute autre indemnité provenant d'une assurance contre les accidents du travail, ou tout paiement reçu en cas de maladie ou d'invalidité;
 - e) le montant brut de toute pension de sécurité de la vieillesse, de tout supplément de revenu garanti et de toute allocation au conjoint, versé par le gouvernement fédéral, et toute aide financière versée en vertu de Régime de revenu annuel garanti (RRAG) de l'Ontario;
 - f) le montant brut de toute pension, allocation, prestation et rente versée par le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial ou une administration municipale au Canada, ou tout autre ordre de gouvernement de tout autre pays ou État, ou provenant de toute autre source;
 - g) le montant brut de pension alimentaire, d'indemnités de séparation, d'allocations d'entretien ou de subsistance;
 - h) le montant brut de revenus de placements, y compris les intérêts ou dividendes d'actions, parts et autres titres et, lorsqu'il est impossible de déterminer les revenus réels de placements, le rendement théorique établi à l'occasion par la Société de logement du Grand Sudbury;
 - i) le montant brut des revenus d'intérêts provenant de tout compte d'épargne ou de chèques dans une banque, une société de fiducie, une caisse populaire ou un *credit union*;
 - j) le montant brut des intérêts reçus ou à recevoir sur les obligations, débentures, dépôts à terme ou investissements, certificats, hypothèques, paiements forfaitaires ou autres biens;
 - k) le revenu théorique équivalant à la valeur totale estimative de tous les biens non productifs de revenus d'intérêts, multipliée par un taux de rendement établi périodiquement par la Société de logement du Grand Sudbury.
- Par "**revenu brut du ménage**", on entend le revenu global :
- a) du locataire et de toute personne habitant dans le logement loué;
 - b) de tout locataire dont le nom figure sur le bail et qui habite ailleurs temporairement.
- Par "**conjoins**", on entend, selon le cas :
- a) un particulier de même sexe ou de sexe opposé, si les deux ont déclaré au gestionnaire de services qu'ils sont conjoints;
 - b) un particulier de même sexe ou de sexe opposé qui réside dans le même logement que lui, si les aspects sociaux et familiaux des rapports existant entre eux constituent une cohabitation et que, selon le cas :
 - le particulier fournit un soutien financier au membre,
 - le membre fournit un soutien financier au particulier,
 - ils ont un accord ou un arrangement en ce qui concerne leurs affaires financières. Règl. de l'Ont. 298/01, par. 4(1)

EXEMPLES DE SOURCES DE REVENU (canadiennes ou non)

Pensions et allocations

- Sécurité de la vieillesse
- Supplément de revenu garanti
- Régime de revenu annuel garanti (RRAG)
- Régime de pensions du Canada (RPC)
- Régime de rentes du Québec (RRQ)
- Sécurité sociale (autres pays)
- Pension de veuve/veuf
- Pension versé par un employeur
- Régimes de pension privé
- Régime de retraite des fonctionnaires
- Pension de guerre pour les civils
- Pension d'invalidité
- Allocation aux anciens combattants
- Allocation aux anciens combattants (autres pays)
- Allocations de l'armée, de la milice ou de la protection civile
- Allocation du Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada
- Allocations de formation
- Allocations de recyclage

Biens productifs de revenus

- Biens agricoles productifs de revenus
- Biens immobiliers (résidentiels, commerciaux, terres agricoles, chalets, maisons mobiles) productifs d'un revenu locatif
- Comptes d'épargne (banque, société de fiducie, caisse et *credit union*), rentes, certificats de placement garanti, actions et parts, obligations, débiteures, hypothèques, prêts, billets, dépôts à terme
- Permis productifs de revenus (permis de taxi, etc.)
- Intérêts dans une entreprise productive de revenus

Biens non productifs de revenus

- Polices d'assurance-vie (avec valeur de rachat)
- Régimes enregistrés d'épargne-retraite, à moins qu'ils soient immobilisés
- Biens immobiliers (maisons, condominium, chalets d'été, terres agricoles, biens-fonds commerciaux ou vacants), quel que soit le pays
- Collection de biens non productifs de revenus ou investissements dans ce genre de biens ou autres biens de valeur (pièces de monnaie, timbres, antiquités, oeuvres artistiques, etc.)
- Éléments d'actif d'entreprise non productifs de revenus
- Compte chèques ne portant pas intérêt

AUTRES SOURCES DE REVENU

- Emploi (temps plein, temps partiel, occasionnel, saisonnier, travaux divers)
- Travail indépendant (soins donnés aux enfants, enseignement de la musique, commerce)
- Indemnisation des travailleurs
- Paiements d'assurance
- Paiements provinciaux ou municipaux
- Commissions aux termes de l'assurance-emploi
- Indemnités aux termes de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*
- Paiements du Tuteur public ou d'une fiducie constituée à des fins publiques
- Paiements d'une société d'aide à l'enfance ou d'une société catholique d'aide à l'enfance
- Indemnités de séparation
- Pension alimentaire
- Pension alimentaire (pour la conjointe, le conjoint ou les enfants)
- Soutien de parents ou d'autres sources
- Revenu d'hypothèque

SOURCE DE REVENU Cocher (✓) les sources de revenu dans les colonnes pertinentes (L1 = locataire 1, etc). Indiquer le montant brut mensuel et joindre la vérification du revenu	PARTIE OMBRÉE À L'USAGE DU BUREAU					
	Montant L1	Montant L2	Montant L3	Montant L1	Montant L2	Montant L3
Pension alimentaire <input type="checkbox"/> Allocations de subsistance <input type="checkbox"/>						
Régime de pensions du Canada (RPC) <input type="checkbox"/> Programme de prestations d'invalidité du RPC <input type="checkbox"/>						
Prestations d'assurance-emploi <input type="checkbox"/>						
Travail à temps plein <input type="checkbox"/> Travail à temps partiel <input type="checkbox"/> Travail indépendant <input type="checkbox"/>						
Sécurité de la vieillesse <input type="checkbox"/>						
L'Ontario au travail <input type="checkbox"/> Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) <input type="checkbox"/> Régime d'aide financière aux étudiants(es) de l'Ontario (RAFEO) <input type="checkbox"/> Allocation de bande <input type="checkbox"/> Bourse d'études <input type="checkbox"/>						
Pension d'un autre pays <input type="checkbox"/> Autres pensions <input type="checkbox"/>						
Régime de revenu annuel garanti (RRAG) <input type="checkbox"/>						
Pension de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) <input type="checkbox"/>						
Autre (préciser) <input type="checkbox"/>						
Intérêts <input type="checkbox"/>						
Actions <input type="checkbox"/> Régime d'épargne enregistré <input type="checkbox"/> Fonds de revenu de retraite <input type="checkbox"/> Biens immobiliers <input type="checkbox"/>						

Veuillez indiquer tout changement apporté à la composition du ménage au cours des 12 derniers mois.

Contact en cas d'urgence	Adresse	Téléphone	Relation ou lien de parenté
--------------------------	---------	-----------	-----------------------------

NOTES:

DÉCLARATION SOLENNELLE

1. Je donne ma parole que tout ce que j'ai écrit dans le formulaire de déclaration de revenus et sur la composition du ménage est exact et complet.
2. Je comprends que tous les renseignements que je transmets à la Société de logement du Grand Sudbury lui appartiennent.
3. Si un élément de la déclaration est inexact ou faux, à sa discrétion, la **Société de logement du Grand Sudbury** peut demander d'autres renseignements et/ou m'aviser par écrit que je ne suis plus admissible à une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu, et/ou me transmettre un avis d'augmentation de loyer au niveau de celui du marché, et entreprendre d'autres démarches indiquées dans le droit ontarien.
4. Je comprends que seules les personnes dont le nom figure au présent formulaire peuvent habiter un logement subventionné avec moi.
5. Je comprends que si je suis admissible au logement dans lequel je vis, la **Société de logement du Grand Sudbury** utilisera les renseignements que je lui transmets afin de déterminer si je suis toujours admissible à une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu et pour savoir à quel montant j'ai droit.
6. Je donne ma parole que je réside légalement au Canada.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET CONSENTEMENT À LA DIVULGATION ET À LA VÉRIFICATION DE RENSEIGNEMENTS

Voici l'entente juridique vous liant à la **Société de logement du Grand Sudbury**. Veuillez la lire attentivement et signer aux endroits indiqués ci-dessous. Tous les membres du ménage de 16 ans ou plus qui habiteront avec vous doivent la signer.

1. Je comprends que des lois permettent à la **Société de logement du Grand Sudbury** de recueillir des renseignements personnels à mon sujet.
2. Je comprends que la **Société de logement du Grand Sudbury** utilisera les renseignements que je lui transmets afin de savoir si je suis toujours admissible à une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu et pour savoir à quel montant j'ai droit.
3. J'autorise la **Société de logement du Grand Sudbury** à transmettre sans autre avis les renseignements indiqués ici ou en pièce jointe aux bureaux des services sociaux, à d'autres municipalités gestionnaires de services, conseils d'administration de district des services sociaux et à des fournisseurs de logements si les renseignements sont nécessaires à la prise de décisions ou à la vérification de mon admissibilité en vertu de la *Loi de 2011 sur les services de logement*, de la *Loi 1997 sur les programme Ontario au travail*, de *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* et de la *Loi sur les garderies*.
4. J'autorise la **Société de logement du Grand Sudbury** à transmettre sans autre avis les renseignements indiqués ici ou en pièce jointe au gouvernement du Canada, à un service, à un ministère ou à un organisme si ceux-ci sont nécessaires à l'administration ou à l'exécution de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* ou de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.
5. J'autorise la **Société de logement du Grand Sudbury** à transmettre sans autre avis les renseignements indiqués ici ou en pièce jointe à tout gouvernement ou organisme avec lequel elle a conclu un accord, en vertu de la *Loi de 2011 sur les services de logement*, afin de mener des recherches concernant un régime de prestations sociales, un programme de logement social ou d'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu.
6. Je comprends que les renseignements indiqués ici ou en pièce jointe, transmis par la **Société de logement du Grand Sudbury** à un organisme ci-dessus, sont confidentiels et qu'ils sont transmis conformément à la *Loi de 2011 sur les services de logement* et ses règlements d'application.
7. J'autorise la **Société de logement du Grand Sudbury** à vérifier mon crédit et les recommandations fournies par des locateurs.
8. J'autorise la **Société de logement du Grand Sudbury** à mener les enquêtes jugées nécessaires à la vérification des renseignements transmis lors de la révision annuelle du revenu et de la composition du ménage, ou lorsque l'un ou l'autre change. J'autorise les particuliers, personnes morales et organismes sociaux ayant connaissance des renseignements nécessaires à les divulguer à la **Société de logement du Grand Sudbury**.

Veillez répondre aux questions suivantes. Les réponses permettront de déterminer si votre ménage est toujours admissible à un subside.

1. Au moins un membre de votre ménage a-t-il 16 ans ou plus et est-il en mesure de vivre de façon autonome? Oui Non
2. Chaque membre de votre ménage est-il citoyen canadien? A-t-il plutôt demandé le statut de résident permanent ou l'asile en application de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*? Oui Non
3. Existe-t-il une mesure de renvoi devenue exécutoire en application de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* contre un membre de votre ménage? Oui Non
4. a) Un membre de votre ménage doit-il des sommes à un gestionnaire de services, par exemple une société coopérative, un organisme sans but lucratif ou une société locale de logement? Oui Non
b) Si oui, avez-vous conclu une entente de remboursement? Oui Non
c) Si tel est le cas, faite-vous les paiements comme convenu dans l'entente en question? Oui Non
5. Un membre de votre ménage a-t-il été reconnu coupable d'avoir sciemment accepté une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu à laquelle il n'avait pas droit? Oui Non
6. Un membre de votre ménage a-t-il été trouvé coupable d'avoir fait une assertion inexacte quant à son revenu par la Commission de la location immobilière ou une cour de justice? Oui Non
7. Possédez-vous un bien résidentiel, en tout ou en totalité? Oui Non
8. Si vous habitez dans un logement adapté, avez-vous toujours besoin d'aménagements ou de services de soutien chez vous? Oui Non
9. Le nombre de chambres allouées à un ménage est fondé sur sa composition. La taille de votre ménage a-t-elle changé depuis la dernière révision? Si oui, quand? _____.

Signature du locataire

Témoïn

Date

Signature du locataire

Témoïn

Date

Signature du locataire

Témoïn

Date

Signature du locataire

Témoïn

Date